

Journée de réflexion sur le don d'organes : et si l'on passait à l'action ?



Ce lundi 22 juin marquera déjà la 15^e édition de la « Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs ». Censée inciter le plus large public à se positionner pour ou contre le don d'organes, cette journée est surtout pour la FNAIR – Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux - l'occasion d'un constat douloureux : jamais le taux d'opposition au prélèvement d'organes n'a été aussi haut : autour de 33 % en 2014. C'est autant de greffons qui ne pourront pas être transplantés et l'an dernier en France, 5 000 greffes seulement ont pu être réalisées, alors que plus de 20 000 personnes étaient inscrites sur la Liste nationale d'attente. Pourtant, les moyens concrets pour remédier à cette situation existent, pour peu qu'on se les donne...

Aujourd'hui, environ 220 personnes meurent chaque année faute de greffe. Dans le même temps, le taux de refus en France a augmenté de manière inquiétante ces dernières années : il est passé de 9,6 % en 1990 à 32,9 % en 2013 ! L'opposition est le plus souvent le fait de la famille qui, interrogée sur la position qu'avait pris le défunt vis-à-vis du don d'organes, ne sait pas quoi répondre dans l'immense majorité des cas... Dans la sidération d'un deuil brutal, cette demande est vécue comme une violence, un nouveau deuil à effectuer. La famille préfère alors refuser. Pourtant, et c'est là un paradoxe, toutes les enquêtes d'opinion montrent que 9 Français sur 10 sont favorables à ce qu'on prélève leurs organes à leur décès. Dès lors, une question s'impose : le refus des familles exprime-t-il vraiment le choix supposé du défunt ? **En soutenant récemment l'amendement du député Jean-Louis Touraine, la FNAIR veut, au travers du rappel de la loi du consentement présumé, inciter chacun à parler à sa famille et/ou à ses proches de sa position vis-à-vis du don d'organes et ainsi obtenir une baisse significative du taux de refus.** Mais pour obtenir cette baisse, on ne peut pas non plus s'exonérer d'un travail de dialogue et d'explication avec les familles, afin que le prélèvement ne soit pas vécu comme une violence.

Dans le même temps, et parce que le nombre de donneurs en état de mort encéphalique diminue en France (baisse de l'accidentologie), il nous faut considérer le don du vivant comme l'une des pistes les plus sérieuses de développement de la greffe. En 2013, 13 % seulement des greffes rénales étaient faites à partir de donneur vivant. La marge de progression de la France est encore importante si l'on considère nos voisins européens (autour de 40 % en Suède et au Royaume-Uni). L'ambition affichée dans les Schémas interrégionaux d'organisation des soins (SIOS) est d'atteindre les 20 % d'ici 2018. **Malheureusement, les moyens alloués par les Agences régionales de santé (ARS) aux équipes de coordination sont insuffisants pour atteindre ces objectifs.** Afin de garantir le principe de neutralité financière pour le donneur, les établissements de santé prennent à leur charge tous les frais de santé occasionnés par le don du vivant et en l'absence des ressources financières suffisantes, ils ne peuvent simplement pas assurer la montée en puissance qui leur est demandée.

Enfin, autre axe de réduction de la Liste nationale d'attente de greffes : augmenter la durée de vie des greffons. **Un nouveau médicament antirejet, le Belatacept, permet d'allonger de deux ans en moyenne la durée de vie des reins transplantés**, le tout en évitant la plupart des effets secondaires des traitements actuels. Pourtant, il n'est toujours pas pris en charge en France (alors qu'il l'est en Allemagne, en Suède, en Norvège, en Suisse, en Autriche, en Irlande, en Finlande, au Danemark,...). L'argument du surcoût engendré (3 000 euros par an et par patient) ne tient pas si l'on considère le coût des années de dialyse épargnées (70 000 euros environ par an par patient).

Qu'une « Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs » existe est une bonne chose, cela participe d'une nécessaire sensibilisation du grand public et permet d'honorer tous ceux qui ont choisi de faire, au travers du don d'organes, un admirable geste de générosité et de solidarité. Rappel de la loi du consentement présumé, développement du don du vivant, Belatacept : voici trois axes forts qui permettraient de développer la greffe en France. Une fois ces constats établis, il est grand temps de passer à l'action !